

nationale peut s'en occuper. Je ne veux pas rejeter cette responsabilité sur mon collègue. Le comité doit cependant comprendre que je ne puis fournir de renseignements sur ce point aujourd'hui. Je verrai toutefois à les faire préparer. Je désirais vraiment converser avec mon honorable ami au sujet du premier point qu'il a soulevé. Nous obtiendrons les renseignements quant aux autres points, mais je veux signaler à mon honorable ami et au comité que cela prendra du temps.

M. DIEFENBAKER: Autre cas qui n'a pas été éclairci, celui des jeunes gens qui, dans les universités, ont suivi les cours du corps-école d'officiers canadiens, surtout ceux de 18, 19, 20 et 21 ans qui désirent devenir officiers. Quelle méthode suit-on présentement dans les universités? Quel avantage ont ceux qui suivent ces cours en même temps qu'ils poursuivent leurs études, et quelle chance ont-ils de devenir officiers?

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas les règlements sous les yeux, et je ne parle que de mémoire. A tout hasard, je pense que le cours d'instruction que donne le corps-école d'officiers canadiens dans les universités dure trois ans. On peut alors recommander qu'il soit envoyé à Brockville comme cadet. Ce cours donne au jeune homme qui l'a suivi le droit d'abrégé d'un mois le cours de quatre mois qui se donne à Brockville pour l'obtention du brevet d'officier. L'honorable député de Lake-Centre peut-il me dire si l'avis qu'on a envoyé au jeune homme pour lui apprendre qu'il était conserit avait un caractère confidentiel ou secret?

M. DIEFENBAKER: Non, la lettre en question a été écrite à Cornwall le 27 mars 1942 et elle provenait du deuxième bataillon des Highlanders de Stormont-Dundas et de Glengarry. On y lit ce qui suit:

Quand vous aurez décidé d'entrer dans l'active, au cas où vous n'auriez pas encore pris cette décision vous voudrez bien nous en avvertir et nous vous fournirons un billet de transport pour venir subir ici l'examen médical.

Veuillez accorder toute votre attention à cette question. Nous vous saurons gré de nous répondre immédiatement.

Cette lettre porte la signature de l'officier recruteur régional.

Puisque la question est sur le tapis, le ministre me permettra de lui demander si une liste de ceux qui seront bientôt d'âge à être appelés est fournie aux officiers des bataillons qui se trouvent dans tout le Canada?

L'hon. M. RALSTON: Je suis bien certain que ce n'est pas la pratique suivie, mais en tout cas je vais m'en informer. Les officiers n'ont nullement besoin pour déterminer

approximativement l'âge des jeunes gens de leur propre district.

M. FAIR: Les animaux qui se trouvaient dans le parc à bisons de Wainwright ont été abattus ou envoyés ailleurs, et je crois savoir que le parc a été remis au ministère de la Défense nationale en vue de l'établissement d'un camp d'entraînement. Le ministre peut-il nous dire où en sont actuellement les choses?

L'hon. M. RALSTON: Il m'est impossible de renseigner mon honorable ami en ce moment. Nous avons deux projets en vue là-bas, mais nous ne savons pas encore lequel nous mettrons à exécution. Néanmoins je vais m'efforcer de renseigner mon honorable ami aussitôt que possible. Vu cette expansion, nous avons acheté le terrain pour y construire un camp militaire. Nous l'avons affecté à une fin déterminée, mais je crois que nous situerons ailleurs le camp projeté et que nous nous servirons de Wainwright pour une autre fin.

M. GRAYDON: Je veux dire quelques mots en marge d'une question qu'on a posée à l'appel de l'ordre du jour au sujet des prisonniers de guerre. Le ministre a bien dit que la garde des prisonniers de guerre relève de son ministère. J'espérais qu'il ne serait pas nécessaire de signaler à l'attention du comité la situation en ce qui concerne l'évasion des prisonniers de guerre, mais ce qui vient d'arriver à Bowmanville a eu pour effet d'éveiller brutalement l'opinion publique à ce sujet. Je sais que le ministre a dû éprouver beaucoup de difficultés en ce qui concerne cette question des prisonniers évadés. Je me rends compte de ces difficultés, n'empêche qu'il y a quelques mois, l'indignation publique au sujet de ces évasions en était à ce point exaltée qu'un journal en vue de la métropole a proposé que le gouvernement établisse un ministère des prisonniers de guerre évadés, étant donné l'importance de la question. Le ministre voudrait-il nous faire connaître le nombre des prisonniers de guerre qui se sont évadés au Canada depuis le début des hostilités? J'aimerais aussi qu'il me donnât l'assurance que la commission d'enquête dont il a annoncé la formation cet après-midi examinera en détails le cas des prisonniers de guerre évadés et qu'elle ne se contentera pas seulement d'enquêter sur le cas des trois prisonniers de guerre de Bowmanville. Le ministre devrait assurer la population que son ministère examine la question de façon réaliste et rationnelle, car rien n'est plus apte à secouer l'opinion publique (le ministre le sait bien) que l'évasion de prisonniers ennemis. Je ne veux pas critiquer le ministre indûment, car